

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2018-204

LOIRET

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2018-11-13-002 - Arrêté fixant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret (6 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2018-11-13-002

Arrêté fixant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret

Préfecture Secrétariat Général Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

ARRETE Fixant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret

Le Préfet du Loiret, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 235-1, R. 235-1 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la délibération n°XIII du 16 avril 2015 du conseil départemental désignant les conseillers départementaux appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération N°16.01.08 de l'Assemblée Plénière du 4 février 2016 portant désignation des conseillers régionaux du Centre-Val de Loire dans les établissements publics locaux d'enseignement et dans les lycées privés et désignation des représentants de la Région au sein des organismes extérieurs ;

Vu la désignation des personnalités qualifiées par le président du Conseil Général par courrier du 15 mai 2014 ;

Vu les désignations du président de l'association des maires du Loiret par courriel du 11 juin 2014 ;

Vu les propositions des organisations syndicales représentatives des personnels titulaires de l'Etat ;

Vu les propositions des associations de parents d'élèves représentatives ;

Vu les propositions du président départemental des délégués de l'Education Nationale ;

Vu les propositions du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du 7 octobre 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 30 septembre 2016 fixant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2018 fixant la composition du Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRETE

Article 1^{er}: L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral modifié du 24 janvier 2018 est ainsi rédigé :

« Article 1^{er}: conformément aux dispositions de l'article L.235-1 du code de l'éducation : Le conseil de l'éducation nationale institué dans chaque circonscription départementale comprend des représentants des collectivités territoriales, des personnels et des usagers. La présidence est exercée par le représentant de l'Etat ou le représentant de la collectivité concernée selon que les questions soumises aux délibérations du conseil sont de la compétence de l'Etat ou de celle de cette collectivité.

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du Loiret est composé comme suit :

1 - Membres représentant les communes, le département et la région :

Maires

Titulaires	Suppléants
M. Jacques GIRAULT	M. Bertrand HAUCHECORNE
(maire d'Autry-le-Châtel)	(maire de Mareau-aux-Prés)
M. Gilles LEPELTIER	Mme Piédade E SILVA
(maire de Lion-en-Sullias)	(adjointe maire de Gien)
M. Francis TISSERAND	M. Pascal FOULON
(maire de Courtenay)	(adjoint maire de Saint Ay)
Mme Véronique LEVY	Mme Michèle BLANLUET
(maire d'Aulnay la Rivière)	(maire de Bou)

Conseillers départementaux

Titulaires	Suppléants
Mme Muriel CHERADAME	Mme Marie Laure BEAUDOIN
(canton de Orléans 3)	(canton de Lorris)
Mme Nadia LABADIE	Mme Shiva CHAUVIERE
(canton de Orléans 1)	(canton de Beaugency)
Mme Isabelle LANSON	M. Michel GUERIN
(canton de Olivet)	(canton de Malesherbes)
M. Jean-Luc RIGLET	Mme Pauline MARTIN
(canton de Sully sur Loire)	(canton de Meung sur Loire)
M. Thierry SOLER	M. Michel LECHAUVE
(canton de Saint Jean de Braye)	(canton de Gien)

Conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Mme Anne BESNIER	M. Christian DUMAS

Conformément aux dispositions de l'article R.235-4 du code de l'éducation, pour chaque membre titulaire du conseil de l'éducation nationale, il est procédé, dans les mêmes conditions, à la désignation d'un membre suppléant. Le membre suppléant ne peut siéger et être présent à la séance qu'en l'absence du membre titulaire.

2 - Membres représentant les personnels titulaires de l'Etat :

F.S.U.: 5 sièges

Titulaires	Suppléants
Cécile HERBIN	Emmanuel KRAEMER
Collège Pierre Mendès-France	Lycée Maurice Genevoix
28 rue de la Cheville – BP 69	1 Avenue de la Grenaudière
45430 Chécy	45140 Ingré
Marylise BEAU	Valérie BARZU
Lycée Benjamin Franklin	Ecole élémentaire Paul Langevin
21 bis rue Eugène Vignat – BP 2049	214 rue de Frédeville
45010 Orléans cedex 1	45800 Saint-Jean-de-Braye
Marie-Pierre REGNAULT	Joffray NEUVILLE
Ecole maternelle François Mitterrand	Lycée Benjamin Franklin
9 rue Françoise Giroud	21 bis rue Eugène Vignat – BP 2049
45140 Saint Jean de la Ruelle	45010 Orléans cedex 1
Bruno CHIROUSE	Hervé ALBERT
Ecole élémentaire des Cordiers	Ecole élémentaire Olympia Cormier
14 rue des Cordiers	19 rue du château Gaillard
45000 Orléans	45000 Orléans

Muriel DION	Philippe LANGER
Ecole primaire Bonny-sur-Loire	Lycée Maréchal Leclerc de Hauteclocque
2 avenue de la gare	85 avenue Georges Clémenceau
45420 Bonny-sur-Loire	45140 Saint Jean de la Ruelle

UNSA Education : 4 sièges

Titulaires	Suppléants
Ilona BERNY	Florence FERRAND
Ecole primaire Robert Goupil	Lycée Duhamel Du Monceau
17 rue de la mairie	16 avenue de France - BP 701
45460 Bouzy La Forêt	45300 Pithiviers
Brahim CHERIF	Marième DIA
Collège André Chêne	Collège Jacques de TRistan
36 rue du 11 novembre - BP 22030	95 rue du collège - BP 49
45402 Fleury les Aubrais	45370 Cléry Saint André
Jean-Michel BOUCHART	Antoine TRESGOTS
Collège Montjoie	Principal adjoint collège André Chêne
331 rue Maurice Claret	36 rue du 11 Novembre
45770 Saran	45400 Fleury-les-Aubrais
Marion CHEVALIER	Jessica GOUINEAU
Ecole élémentaire Paul Doumer	IME ADAPEI ORL - circonscription ASH 1
26 Ter rue Raymond Gaudry	19 rue Eugène Vignat
45140 Saint Jean de la Ruelle	45043 Orléans Cedex

S.G.E.N.-C.F.D.T.: 1 siège

Titulaire	Suppléant
Mme Claire MARION	M. Michel de PEYRET
Ecole élémentaire Louis ARAGON	Collège Jean Rostand
Rue des Perles	18 rue du Nécotin - BP 73046
45140 Saint Jean de la Ruelle	45030 Orléans Cedex 1

3 - Membres représentant les usagers :

F.C.P.E.: 6 sièges

Titulaires	Suppléants
Vincent BOUCHOT	Georges ABOULICAN
12 venelle Doublet	2 square Albert Schweitzer
45000 Orléans	45400 Fleury les Aubrais
Christelle ROUER	Bruno BUGELLI
14 rue Maurice Berger	84 rue du Parc
45000 Orléans	45470 Loury
Christophe DEPAZ	Martine RICO
104 Allée François Villon	360 rue de Charbonnière
45160 Olivet	45800 Saint Jean de Braye

Emilie BRICOUT 29 rue Frédéric Chopin 45140 Ingré	Ségolène PETIT 8 rue Bellebat 45000 Orléans
Christophe PALLIER	Armelle BOURDEAU
35B avenue Gallouédec	1 rue du port aux pierres
45400 Fleury les Aubrais	45250 Briare
Marc TESSIER	Ghislaine COSSON
210 rue Pimelin	20 rue Moïse Cordonnier
45770 Saran	45140 Ingré

P.E.E.P.: 1 siège

Titulaire	Suppléant
Alexandrine BLAVET 31 rue Paul Ratouis 45650 Saint-Jean-le-Blanc	Pascal LABADIE PEEP 45 25 Boulevard Jean Jaurès 45056 Orléans

Associations complémentaires : 1 siège

Titulaire	Suppléant
Mathieu JOBERT, Directeur de l'OUL	Philippe RAPPENEAU, Président de l'OUL
Œuvres universitaires du Loiret	Œuvres universitaires du Loiret
2 rue des Deux Ponts	2 rue des Deux Ponts
B.P. 724	B.P. 724
45017 ORLEANS CEDEX 1	45017 ORLEANS CEDEX 1

Personnalités qualifiées : 2 sièges

* <u>Nommées par le préfet</u>

Titulaire	Suppléant
Eric NAPPEY	François PILLAUDIN
43 rue de Xaintrailles	50 rue du Poirier Rond
45000 Orléans	45000 Orléans

* Nommées par le président du Conseil Départemental

Titulaire	Suppléant
Marielle BELLANGER	
Direction Diocésaine de l'Enseignement	M. Jean-François LAPOULVEREYRIE
Catholique	Chef d'établissement, retraité
Maison Saint Vincent	6 rue des Sébins
51 Boulevard Aristide Briand - BP 51129	45200 PAUCOURT
45001 ORLEANS Cedex 1	

A titre consultatif, 1 délégué départemental de l'éducation nationale

Titulaire	Suppléant
Daniel FOULON	Jean-Yves CORNIC
1493 route des Saint Martin	3 rue Barruet
45240 Menestreau en Villette	45400 Fleury-les-Aubrais

- Article 2 : Les autres termes de l'arrêté du 30 septembre 2016 demeurent inchangés.
- Article 3 : L'arrêté préfectoral du 24 janvier 2018 susvisé est abrogé.
- **Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et dont une copie sera notifiée au président du conseil départemental du Loiret, au directeur académique des services de l'éducation nationale du Loiret, ainsi qu'à chaque membre du CDEN.

Fait à Orléans, le 13 novembre 2018

Le Préfet, Signé Jean-Marc FALCONE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret
- Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la Coordination Administrative
- 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s);
- Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.
- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie -
- 45057 ORLEANS CEDEX 1